



NCA
Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif d'Hlm à capital variable
Siège social : 59 rue de Provence - 75009 PARIS
RCS PARIS 692 006 729

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 19 MAI 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mai, à quatorze heures, les Associés de la Société NCA, Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif Hlm, à capital variable, dont le siège social est à Paris (75009), 59 rue de Provence (692 006 729 RCS Paris), se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, suite à la convocation faite par le Président par lettre simple individuelle adressée en date du 5 mai 2025.

.../...

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, lors de son entrée dans la salle de la réunion, par chacun des Associés présents agissant soit en son nom personnel, soit comme mandataire. Les formulaires de vote par correspondance ou par procuration y ont été annexés.

L'Assemblée procède ensuite à la composition de son bureau :

- **M. Yves-Marie ROLLAND**, préside l'Assemblée, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration ;
- les deux Associés présents disposant du plus grand nombre de parts sociales, **M. Laurent LORRILLARD**, représentant de l'**ESH ANTIN RESIDENCES**, et **M. Thomas DUKE**, représentant la société **Aiguillon Résidences**, acceptent et remplissent les fonctions de Scrutateurs ;
- **Mme Thalitha HADJ-KADDOUR**, Directrice Générale de la Société, est désignée comme Secrétaire de séance.

Le Bureau ainsi constitué, le Président déclare la séance ouverte.

.../...

Le Président constate que l'Assemblée réunissant ainsi plus du cinquième des parts ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur la totalité des points figurant à l'ordre du jour.

Le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés au siège social de la Société pendant les quinze jours qui ont précédé l'Assemblée ou adressés, directement aux associés qui en ont fait la demande.

Le Président précise qu'aucune question écrite n'a été adressée à la Société.

Il rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

.../...

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Modification des statuts en application de l'article 18 de la Loi n° 2024-537 du 13 juin 2024 visant à accroître le financement des entreprises et l'attractivité de la France,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Puis, le Président présente le rapport de gestion annuel du Conseil d'Administration et rapport sur le gouvernement d'entreprise au titre de l'exercice 2024.

Il donne ensuite lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024 qui sont certifiés sans réserve.

.../...



Personne ne demandant plus la parole, le Président a mis successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

8^{ème} RESOLUTION (Modifications statutaires)

L'Assemblée Générale, statuant à caractère extraordinaire, décide en application de l'article 18 de la Loi n° 2024-537 du 13 juin 2024 visant à accroître le financement des entreprises et l'attractivité de la France, de modifier les articles 20, 26, 27, 28 et 29 des statuts de la SCIC d'Hlm NCA.

Les statuts modifiés sont annexés au présent procès-verbal.

Cette résolution est adoptée à la majorité des Collèges, avec 1 abstention au sein du collège des autres personnes physiques ou morales.

9^{ème} RESOLUTION (Pouvoir pour les formalités légales)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copie ou d'extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour l'accomplissement des formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.../...

Pour extrait certifié conforme
Le 16 juin 2025

Le Président

Yves-Marie ROLLAND

DocuSigned by:
Yves Marie ROLLAND
6A149D0A6339487